

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
20 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur HITTLER Charles, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Charles HITTLER, Maire, Daniel FILIPPI, Carole MORIZOT, Alain LORNE, Anne LOISEAU, Maires adjoints, Florence BOULEFRAKH, Claire MARCHAND, Séverine BORGNE, Amaury PLANSON, Lucie MAUFROY, Pascal DEBORDES, Annie SOUCAT, Camille COUSIN, Cynthia LESAGE, Antoine RENAULT-ZIELINSKI, Sylviane BONNAIRE, Jean-Yves NANCEY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Denis PAUTRAT donne pouvoir à M Alain LORNE
Mme Jacqueline GILLE donne pouvoir à Mme Anne LOISEAU
Mme Serya ACER donne pouvoir à Mme Séverine BORGNE

Absents excusés:

M Sébastien LABAUNE
Mme Valérie LORIN
Mme Sarah MEZGHICHE

Secrétaire de Séance :

M Alain LORNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29/06/2026

Votes : Pour : 20

Contre :

Abstentions :

ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs. Ce décret maintient les élections sénatoriales le dimanche 27 septembre 2026.

L'article 4.2 du décret fixe également le jour de désignation des délégués et des suppléants par les conseils municipaux au vendredi 5 juin 2026. Cette date est impérative.

Le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif du conseil municipal tel que déterminé à l'article L2121-2 du CGCT résultant du dernier renouvellement général de mars 2026

Cet effectif est de 7 délégués et de 4 suppléants dans les conseils de 23 membres.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste (L 289). Les candidats se présentent donc globalement et non spécifiquement à l'élection des délégués et des suppléants. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes (L289 et R 138). Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Liste « Arcis Sur Aube »	
Délégués titulaires :	Suppléants :
HITTLER Charles	Carole MORIZOT
GILLE Jacqueline	Denis PAUTRAT
Daniel FILIPPI	Sylviane BONNAIRE
Anne LOISEAU	Sébastien LABAUNE
Alain LORNE	
Cynthia LESAGE	
Antoine RENAULT	

Il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel dont le dépouillement donne les résultats suivants :

Liste	Suffrages
Liste « ARCIS SUR AUBE »	18

Les listes obtiennent donc le nombre de sièges suivant pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Liste	Délégués	Suppléants
Liste « ARCIS SUR AUBE »	7	4

CONVENTION DE PROJET AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE GRAND EST (EPFGE) – ANCIENNE GENDARMERIE

Dans le cadre de son programme Petites Ville de Demain et plus particulièrement de l'action « Construire une maison des associations et de la culture », la commune souhaite reconvertir les locaux de l'ancienne gendarmerie en un équipement culturel dédié à l'accueil des associations du territoire.

Afin de permettre la maîtrise foncière de cet ensemble immobilier et de disposer du temps nécessaire à la définition précise du projet et de son montage financier, il est proposé de conclure une convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est.

Cette convention confie à l'EPFGE la mission d'acquiescer et de porter le foncier concerné jusqu'au 30 juin 2030. Pendant cette période, l'établissement assurera le préfinancement des acquisitions et des frais liés au portage foncier. En contrepartie, la commune s'engage à racheter les biens acquis par l'EPFGE au plus tard à l'échéance de la convention.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à :

- 105 000 € HT pour les acquisitions foncières et frais d'acquisition ;
 - 5 000 € HT pour les dépenses de gestion et de portage ;
- Soit une enveloppe globale prévisionnelle de 110 000 € HT, intégralement préfinancée par l'EPFGE.

La convention prévoit également les modalités de gestion du bien durant la période de portage, ainsi que les conditions financières du rachat par la commune

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de projet entre la commune d'Arcis-sur-Aube et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est relative à l'ancienne gendarmerie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Les conseillers municipaux souhaitent une visite des locaux avant de prendre une décision

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RENAULT-ZIELINSKI souhaite connaître l'état d'avancement du recrutement des référents de quartier. Mme LOISEAU répond que 8 personnes se sont proposées et qu'elle souhaiterait qu'il y ait un élu par quartier.

Madame LESAGE signale que le ménage n'est plus effectué à l'espace Henri Dunant. Elle indique également que le tatami ainsi que les toilettes dégagent une mauvaise odeur.

Un essai de mise en sens unique sera réalisé rue Pasteur à compter du 21/07/2026. Le sens sera rue des Anciens Fossés → rue de Troyes.

Mme Estelle CLEMONT sera remplacée par Monsieur Olivier STOUVENEL.

Madame LESAGE demande où en est le recrutement du policier municipal. Monsieur le Maire répond que cinq candidatures ont été reçues, mais qu'une seule correspond au profil recherché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

Alain LORNE
Secrétaire de séance



Charles HITTLER
Maire

